



AVIS D'INFORMATION

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
se réunira le :

Mardi 27 septembre 2022 à 20h00
Salle « La Grange » (à côté de la Mairie) à Plailly

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022.

Décisions prises par le Président en vertu de ses délégations.

AQUALIS

1. Rapport d'activités 2021 de la piscine AQUALIS
2. Modification de la grille tarifaire

ADMINISTRATION GENERALE

3. Rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne
4. Modification de la composition des commissions « Environnement et transition écologique », « Mutualisation », « Aménagement du territoire » et « Services aux usagers »
5. Modification de la représentation de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne au Syndicat Mixte « Oise-Très Haut Débit » (SMOTHD)
6. Mise à jour du règlement intérieur du Conseil communautaire

FINANCES

7. Répartition libre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)
8. Option de passage au nouveau référentiel comptable (M57)

ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

9. Rapport 2021 sur le prix et la qualité du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
10. Mise à jour des actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA) et composition de la Commission consultative d'élaboration et de suivi
11. Fixation du montant des prix remis lors de la tombola organisée dans le cadre du Forum de la transition écologique 2022

12. Convention entre la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne et le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) relative au remboursement des dépenses de l'appel à manifestation d'intérêt CITEO pour la mise en place du tri hors foyers (Parcs, jardins et city stades)

TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

13. Passation d'une convention entre la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne et le Syndicat Mixte « Oise-Très Haut Débit » pour la phase du déploiement du réseau THD

TOURISME

14. Passation d'une convention entre la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne et la Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP) pour la mise en place de PayFip au titre de la collecte de la taxe de séjour

Le mercredi 21 septembre 2022,
François DESHAYES
Président

